

# GUIDE PRATIQUE Petits Appareils Extincteurs

**LES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS  
NE SE JETTENT PLUS :  
ILS SE RECYCLENT !**



# 1. LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS



## LES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS

Les extincteurs ne sont pas des déchets dangereux (code : 16 05 05)

Sont concernés tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale **inférieure ou égale à 2kg / 2l** :

- Que ce soient des appareils à poudre, mousse, eau
- Qu'ils soient fixes ou portatifs
- Hors aérosols à fonction extinctrice (ces équipements font parties de la filière DDS)
- Hors appareils à CO2 ou aux halons



Appareil  
poudre 1kg



Appareil  
poudre 2kg



Sphère  
extinctrice  
400g



Appareil  
poudre 600g



Extincteurs > 2 kg



Extincteurs  
CO2 et halon



Aérosol à  
fonction  
extinctrice



**Dans le périmètre**  
(liste non-exhaustive)



Appareil  
mousse 1litre

**Hors périmètre**  
(liste non-exhaustive)

## LES ÉQUIPEMENTS ELECTRIQUES SE RECYCLENT AUSSI



*\*liste non exhaustive*

**recylum**  
engagés pour un recyclage responsable

### Pour les détenteurs professionnels

- Déposez gratuitement vos extincteurs usagés sur un point de collecte partenaire : chez votre fournisseur, ou en déchèterie professionnelle
- Confiez-les à votre prestataire : gestionnaire de déchets, entreprise de maintenance incendie. Demandez à votre prestataire de vous fournir un certificat de collecte sélective attestant qu'il les remettra bien à Récylum. Attention, la facturation de la prestation ne doit pas inclure le coût du recyclage, entièrement financé par Récylum.

(Liste des partenaires de Récylum disponible sur [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com))



### Pour les partenaires de collecte

#### - Déchèteries municipales

Confiez-les à votre prestataire : afin de vous **éviter le tri** des différents extincteurs sur la déchèterie, Récylum prend en charge les petits appareils extincteurs en aval de votre déchèterie chez votre gestionnaire de déchets.

NB: Si les volumes le justifient, les déchèteries qui souhaitent une collecte en direct par Récylum peuvent demander leur conteneur spécifique auprès de Récylum (dans ce cas le tri entre gros et petits appareils extincteurs se fait sous la responsabilité de la collectivité).

#### - Distributeurs

Récylum enlève **gratuitement** vos Petits appareils Extincteurs dans les conteneurs que nous mettons gratuitement à votre disposition.

#### - Entreprises de maintenance point d'apport volontaire

Si vous acceptez gratuitement les **apports** de Petits Appareils Extincteurs, Récylum enlève **gratuitement** vos Petits appareils Extincteurs dans les conteneurs que nous mettons gratuitement à votre disposition, solidement fixés sur palette.

Dans le cas contraire, déposez-les sur un point de collecte ou faites appel à votre prestataire (cf ci-dessus).

#### - Gestionnaires de déchets

Si vous acceptez gratuitement les apports de Petits Appareils Extincteurs, Récylum les enlève **gratuitement** dans les conteneurs que nous mettons gratuitement à votre disposition, solidement fixés sur palette



### 3. LA TRAÇABILITÉ



#### Responsabilité : deux principes clés à retenir

- **Tout détenteur d'un déchet est responsable de son élimination** (Code de l'environnement, Livre V, Titre IV). Par dérogation, le détenteur est définitivement déchargé de cette responsabilité lorsqu'il remet les déchets à un éco-organisme agréé.
- **Récylum est seul responsable du devenir des déchets enlevés, c'est à dire du choix de la filière d'élimination.** Ainsi, le bordereau de suivi des déchets (BSD) généré lors de l'enlèvement n'est pas retourné au détenteur à la fin du traitement comme c'est habituellement le cas lorsque les déchets sont remis à un prestataire. Récylum fournit cependant pour chaque lot de déchets enlevé un certificat attestant de leur complet traitement.

#### Dépose sur un point de collecte

Votre point de collecte vous remet un certificat de collecte sélective, au travers duquel il vous atteste qu'il remet bien vos Petits appareils Extincteurs à la filière.

#### Enlèvement sur votre site par Récylum

Chaque conteneur et lot de déchets est identifié par un numéro unique (code à barres) afin de pouvoir le suivre depuis les points d'enlèvement jusqu'aux centres de traitement.



- Lorsqu'il enlève les déchets sur votre site, le logisticien de Récylum vous remet **une fiche de suivi des déchets qui matérialise le transfert de responsabilité.**
- Une fois le traitement effectué, **un certificat de recyclage** est disponible sur l'extranet que Récylum met à votre disposition, environ 3 mois après l'enlèvement des conteneurs.

Comme un BSD, ce document indique :

- la date d'enlèvement et l'identité du logisticien qui a pris les déchets en charge
  - le numéro du conteneur et son poids
  - la date et le lieu du traitement
- Consultez à tout moment sur l'extranet :
    - l'historique de tous vos mouvements de conteneurs et enlèvements de déchets
    - l'archivage de vos certificats de recyclage



## 4. LES CONTENEURS MIS À VOTRE DISPOSITION



Si vous faites enlever vos petits appareils extincteurs sur votre site, Récylum met à votre disposition des conteneurs.

### Les conteneurs pour vos petits appareils extincteurs

Récylum met à votre disposition des conteneurs adaptés à votre activité.

#### CONTENEUR CARTON EXTINCTEUR Distributeurs grand public

##### Dimensions extérieures

L 33 cm  
P 33 cm  
H 65 cm



Conteneur non réutilisable (pas de caution)

#### PALETTE de 12 CARTONS EXTINCTEUR Prestataires (installateurs, collecteurs)

##### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 80 cm  
H 102 cm



12 cartons à filmer et fixer sur palette

### Les conteneurs pour vos tubes fluorescents, lampes & DEEE Pro

Récylum met à votre disposition des conteneurs adaptés à la particularité de ces déchets.

#### CONTENEUR ORANGE Tubes fluorescents (néons)

##### Dimensions extérieures

L 160 cm  
P 100 cm  
H 95 cm



Conteneur pliable et gerbable

#### CONTENEUR ROUGE Autres lampes

##### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 80 cm  
H 97 cm



Conteneur pliable et gerbable

#### CONTENEUR FIL Equipements petits à moyens

##### Dimensions extérieures

L 120 cm  
P 100 cm  
H 113 cm



Conteneur pliable et gerbable

#### CONTENEUR GALVA Gros équipements

##### Dimensions extérieures

L 167 cm  
P 115 cm  
H 115 cm



Conteneur pliable et gerbable

Visuels et dimensions non contractuels susceptibles d'évolution



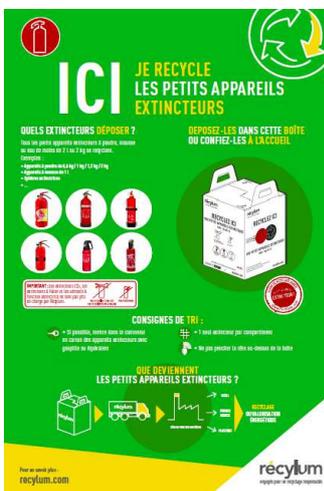
## 4. INSCRIVEZ-VOUS



Si vous souhaitez faire enlever vos petits appareils extincteurs sur votre site,

Inscrivez-vous sur [www.recyclum.com/inscription](http://www.recyclum.com/inscription)

- **Déclarez-nous les sites** sur lesquels vous souhaitez que nous intervenions.
- **Signez en ligne la convention** d'enlèvement que nous vous préparerons.
- Dans un **délaï de 20 jours ouvrés** après réception de votre dépôt de garantie, vos conteneurs sont livrés.
- Afin de vous faciliter la collecte, **des supports d'information** (affiches et affichettes) vous sont remis : rappel des équipements concernés, bonnes pratiques, procédure de demande d'enlèvement sont ainsi toujours à portée de main.



Affichette des consignes interne A4



Stop rayon & vitrophanie

Affiche client 60 x 80 cm

Ensuite, vous gérez très simplement en ligne vos demandes d'enlèvement et de conteneurs supplémentaires.

- Nombre et type de conteneurs et/ou déchets à enlever, confirmation des plages horaires : quelques clics suffisent. Vous pouvez également faire vos demandes d'enlèvement via notre service audiotel.
- Un courriel vous indiquera alors la date limite de notre passage.
- L'enlèvement aura lieu dans les 3 à 10 jours ouvrés selon le nombre de conteneurs / déchets à enlever.



## 5. POURQUOI FAIRE APPEL À RÉCYLUM ?



### Récyllum, votre partenaire pour la collecte et le recyclage de vos Petits Appareils Extincteurs

- **Récyllum n'est pas un prestataire de service, mais un éco-organisme agréé** par arrêté ministériel (cf. art. R.543-172 et suivants du Code de l'environnement) pour organiser en France le recyclage des Petits Appareils Extincteurs mais aussi des lampes et des équipements électriques professionnels.
- **Récyllum est un organisme à but non lucratif** financé par les producteurs d'équipements pour remplir une mission d'intérêt général : informer, collecter et recycler les petits appareils extincteurs, lampes et équipements électriques professionnels usagés dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.



### Les avantages de Récyllum

- **Sécurité juridique** : en confiant vos petits appareils extincteurs, lampes et équipements électriques professionnels à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, vous êtes déchargé de toute responsabilité (cf. art. R.541-45 du Code de l'environnement).
- **Réduction des coûts de gestion des déchets** : Récyllum assure gratuitement l'enlèvement et le recyclage de vos petits appareils extincteurs, lampes et équipements électriques professionnels.
- **Garantie de dépollution** : vos petits appareils extincteurs, lampes et équipements électriques professionnels ne peuvent être jetés comme des déchets banals ni même mis dans une benne à ferraille car ils nécessitent un traitement approprié en raison de la présence de composants polluants (cartes électroniques, batteries, écrans, condensateurs, plastiques à retardateur de flamme bromés, mercure...) et/ou valorisables (agent extincteur, métaux ferreux et non ferreux...). C'est pourquoi ils nécessitent d'être confiés à des prestataires spécialisés détenant toutes les autorisations nécessaires et régulièrement contrôlés.
- **Garantie de recyclage** : tous les équipements enlevés seront recyclés dans la fabrication de produits neufs.
- **Solutions globale** : Récyllum recycle vos petits appareils extincteurs, mais également vos lampes et équipements électriques professionnels,





## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : TOUS CONCERNÉS !

Cette filière a été mise en place **pour le compte des producteurs de petits appareils extincteurs** en collaboration avec **les organisations professionnelles partenaires**



**SYFEX**

Syndicat français des fabricants  
d'extincteurs fixes et mobiles



Fédération des magasins de  
bricolage



Fédération des industries  
nautiques



**SYPSI**

Syndicat des  
professionnels de la  
sécurité incendie



Comité des  
Constructeurs  
Français Automobiles



Conseil National  
des Professions  
de l'Automobile



Association des  
Maires de  
France

**POUR TOUTES VOS QUESTIONS :**

**Le numéro**

**0 810 001 777** Service 0,06 € / min  
+ prix appel

**L'adresse mail**

**pointdecollecte@recylum.com**

**Le site Internet**

**www.recylum.com**

